

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, LUNDI 24 MARS 1851.

Première Page :—Les Catholiques de Hollande en 1850.—Chambre Française. Feuilleton :—Voyages au Canada et Naufrage du R. P. Crespel, en 1736.

[L'article qui suit avait été commencé avant l'incendie de l'atelier du Moniteur Canadien et à la suite de la reproduction, par cette feuille, d'extraits d'un mandement de Mgr. l'Archevêque de Paris sur la conduite du clergé en matière politique. Ces extraits étaient accompagnés des commentaires du National, commentaires très-mensongers, très-injurieux au clergé et même à l'Eglise. Le Moniteur Canadien, à sa réapparition, se scandalise du silence que nous avons gardé, sans pourtant nous signaler nommément, et il insinue que nous voulons mettre la lumière sous le boisseau et cacher la vérité. Le Moniteur aurait pu attribuer un motif plus noble à notre conduite; nous laissons à sa gentillesse à deviner pourquoi. Aujourd'hui qu'il renait de ses cendres, nous continuons le travail que nous avions laissé dormir sur nos galées.]

Le National et un Mandement.

Le Moniteur Canadien nous apprend, dans son numéro du 28 février, que le National (journal Parisien, comme on sait) a eu la salutaire inspiration de lire un Mandement d'Evêque. Pieuse lecture, sans doute, pour le National! Il est permis de croire qu'il a dû s'y décider pour des raisons tout aussi chrétiennes que celles qui pourraient induire le Diable à user d'eau bénite. Car, on sait que la religion d'un évêque et celle du National sont positivement à l'état d'antipodes. Ce n'est pas nous qui prononçons ce jugement, c'est le fameux journal lui-même; et nous sommes en mesure de produire textuellement le passage où il déclarait récemment qu'il n'était pas catholique.—Un tel aveu de la part d'une feuille qui ne se rattache à aucune secte chrétienne, fait assez juger quelle peut être la religion du National!

Mais qu'est-ce donc, lecteurs? Est-ce que Mgr. l'Archevêque de Paris, désireux d'avoir pour lui le concours du National lui aura fait adresser lui-même le précieux document?—Si on en juge par les saintes interprétations dont le journal en question a annoté les passages tronqués qu'il en a cités, Mgr. l'Archevêque a dû être, tout autant que nous, émerveillé de la sympathie chaleureuse que lui donne un si étrange ami.—Toujours est-il que le National a lu un Mandement d'Evêque, voire d'Archevêque!! Mais nous avons la témérité de croire que la lecture comme la reproduction partielle de ce document, a dû être motivée par la joie qu'éprouvait le nouveau Saint-Père d'accompagner d'une glose de sa façon le texte de son vénérable Auteur. Et en ceci, le National n'est pas sans imitateurs.

Quoiqu'il en soit, nous qui recevons toujours avec respect les Mandements d'Evêques, à commencer, comme de droit, par ceux des Evêques du Canada spécialement chargés de nous donner une direction conforme aux circonstances où nous pouvons nous trouver, nous allons mentionner les principaux passages du Mandement de Mgr. Sibour, en les accompagnant de quelques réflexions, propres à neutraliser autant que nécessaire le poison que recèlent les gloses de certaines feuilles irréligieuses.

Extraits du Mandement de Mgr. l'Archevêque de Paris.

« Depuis soixante ans, nos très-chers Coopérateurs, la société est ébranlée jusque dans ses fondements. On dirait que la terre a tremblé sous elle: elle oscille continuellement au milieu de secousses terribles, qui se succèdent à de courts intervalles, et tout en aspirant sans cesse à se rasseoir sur ses bases, elle n'y est point parvenue, elle ne peut trouver le repos. Ou bien, pour employer une autre image, qui peut-être encore mieux notre triste situation, l'Europe est comme un navire lancé sur la mer agitée, et abandonné à la fureur des flots sans pilote, sans boussole, marchant dans la plus profonde obscurité, à travers les écueils et presque à l'aventure, vers un point inconnu, où il espère trouver le salut et le calme. L'E-

glise devait naturellement recevoir le contre-coup de ces agitations. On a vu cet autre vaisseau mystique, qui porte nos destinées éternelles, souvent battu par les orages, exposé aux plus grands dangers, et comme englouti par ces mêmes flots qui semblaient emporter dans l'abîme la société tout entière. Il se serait perdu plus d'une fois, s'il pouvait se perdre; mais la barque, où Jésus-Christ paraît dormir au milieu de la tourmente, ne peut périr: car celui qui semble sommeiller est le maître des éléments, et il commande, quand il le veut, à la tempête.

« Cependant la dernière révolution, qui a ébranlé si fortement l'ordre social en France, n'y a pas même atteint l'Eglise. Elle a pu contempler, comme d'un port assuré, les vagues furieuses, menaçant de détruire tout ce qui faisait l'orgueil de notre civilisation moderne. On l'a vue même, au milieu du bouleversement politique, et à l'extrême surprise du monde, non-seulement calme et seraine, maîtresse d'elle-même, mais encore respectée, entourée des hommages et des bénédictions d'un grand peuple dans l'ivresse de la victoire. Oh! c'a été un beau moment pour l'Eglise! etc., etc.

Ici Mgr. Sibour exprime de tristes pressentiments et entrevoit des épreuves nouvelles, à la vue des ferments de discordes qui travaillent le monde: il a préhendo encore plus comme Evêque que comme citoyen. En face d'un avenir plein d'incertitude, il veut donner à ses prêtres de sages conseils qui les dirigent au milieu des périls. Ces conseils il les trouve tracés dans un décret du récent Concile de Paris, providentiellement réuni pour donner des règles de sagesse propres à aider le Clergé du diocèse à conjurer les dangers qui le menacent. Alors il cite ce document, qui est comme suit:

DECRET SUR LA CONDUITE QUE DOIT TENIR LE CLERGE DANS LES AFFAIRES POLITIQUES.

Tout le monde sait combien il importe au salut des âmes que les ecclésiastiques soient toujours extrêmement attentifs à tenir, dans les affaires politiques, une conduite qui réponde au caractère sacerdotal, et au but de leur ministère. L'esprit qui dirige l'Eglise au milieu des changements si fréquents des choses humaines, nous est clairement indiqué dans la Constitution Sollicitudo Ecclesiarum, donnée par le Pape Grégoire XVI l'heureuse mémoire, le 5 août 1831. Le Souverain-Pontife y affirme nettement, qu'au milieu des révolutions des empires, le Siège apostolique ne se laisse point entraîner par l'esprit des partis, mais cherchant uniquement ce qui se rapporte à Jésus-Christ, n'a devant les yeux, comme fin dernière de ses conseils, que ce qui peut conduire les peuples plus facilement à la félicité spirituelle et éternelle, et que jamais des considérations humaines ne lui font abandonner la cause de l'Eglise.

Guidés par le même esprit et marchant sur les traces de l'Eglise, nous exhortons vivement tous les prêtres, et ceux surtout qui remplissent les fonctions du saint ministère, à se tenir sagement en dehors des partis divers, et à ne se laisser jamais détourner du soin des âmes par les difficultés des temps et des révolutions politiques.

Dispensateurs des mystères de Dieu, gardons-nous de nous embarrasser dans les affaires du siècle, de peur d'attirer le blâme ou de susciter des obstacles à notre divin ministère. Qu'aucun de nous ne mêle rien de la politique à la prédication de la parole divine. Admettons également à la participation aux sacrements tous ceux qui se présentent, quelles que soient leurs opinions politiques, pourvu qu'elles ne soient point opposées aux doctrines de l'Eglise catholique, et qu'ils aient le désir et la volonté de bien vivre. Que le prêtre, l'homme de Dieu, sache qu'il se doit à tous; et, comme un père à l'égard de ses enfants, qu'il se montre à tous plein de douceur. Du reste, dans les cas difficiles qui peuvent se présenter, que les prêtres, et surtout ceux qui ont charge d'âmes, ou demandent à leur Evêque une règle de conduite, ou observent avec respect celle qu'il leur a déjà tracée.

Le sens de ce décret est facile à saisir. Le Saint-Siège se tient en dehors des partis politiques, dans le gouvernement de l'Eglise. Si une révolution remplace un gouvernement ou une forme de gouvernement par une autre, le Saint-Siège n'abandonne pas, pour cela, la cause de l'Eglise, mais il se met en rapport avec le gouvernement de fait et régulier que la nation s'est donné.

Les Pères du Concile de Paris veulent que, pour suivre cet esprit de l'Eglise, les prêtres et surtout ceux qui ont charge d'âmes, se tiennent en dehors des partis et qu'ils admettent indistinctement aux sacrements les individus des diverses opinions politiques, pourvu qu'elles ne soient point opposées aux doctrines de l'Eglise. Il résulte clairement de cette dernière expression, que le Concile, en condamnant les prêtres qui auraient l'étrange prétention de vouloir faire une loi aux fidèles de leurs opinions politiques, condamne aussi ces anarchistes dangereux, ces démagogues fougueux qui conspirent tous ensemble pour détruire violemment et par voie d'insurrection, toutes les formes de gouvernement qui ne sont pas celles qu'ils rêvent. Il résulte évidemment, disons-nous, de la restriction posée par le Concile, qu'on peut être criminel à cause de ses opinions politiques, et que l'Eglise a le droit de décider si telles doctrines sont conformes ou contraires à la vérité qu'elle a mission d'enseigner. Or, ces principes là sont dédaigneu-

sément repoussés par les ultra-démocrates de ce siècle. Ils veulent que le rationalisme pur soit l'unique guide en politique, tandis que le Concile de Paris inculque bien clairement qu'en cette matière, il y a une foi et une autorité qu'il n'est pas permis de mépriser sans être criminel. Les journaux qui nous reprochent d'avoir tardé à reproduire le Mandement de l'Archevêque de Paris, se sont bien gardés de citer l'important passage que nous venons de commenter. Pourtant ce passage est décisif. Et puis l'illustre Prélat n'ayant eu en vue que de développer le sens du décret précité, ce serait user de supercherie, « mettre la lumière sous le boisseau et cacher la vérité » que de soustraire la partie de ce décret qui suffit pour clore toute discussion, avec nous du moins. Car, nous l'avons déjà dit en d'autres circonstances, nous sommes exclusif pour aucune forme de gouvernement, et nous regardons la forme républicaine comme noble et grande. Seulement, nous refusons aux peuples le droit de renverser leurs gouvernements par l'insurrection, aussitôt qu'ils s'imaginent qu'une autre forme conviendrait mieux à leurs intérêts. Nous croyons que c'est là une de ces opinions politiques opposées aux doctrines de l'Eglise.

Ayant cité textuellement le décret qui se lit plus haut, Mgr. Sibour le développe et le confirme. Suivant la marche du Concile lui-même, il commence par fixer l'attention sur le caractère et la mission de l'Eglise:

« Vous le savez, dit-il, N. B. C. Coopérateurs, parmi les sociétés établies sur la terre, une seule est vraiment stable et permanente... c'est l'Eglise que Jésus-Christ a fondée et qu'il soutient de sa main divine. Tout, autour d'elle, s'agite et passe. Les peuples, les trônes et les empires, les formes des gouvernements... disparaissent, emportées par le fleuve du temps, ou par les désastres de la guerre, ou par les tempêtes des révolutions... « Ce que l'Eglise a vu jusqu'ici, elle le verra jusqu'à la fin des temps...—Pourquoi cela? Parce que le monde moral, avec ses intérêts, a été abandonné aux instabilités du cœur de l'homme, c'est-à-dire au jeu de toutes les passions. « Or, ces passions, qui excitent les mouvements des peuples, sont, hélas! bien loin de s'éteindre. « Elles semblent, au contraire, grandir et s'enflammer tous les jours davantage. » Les volontés humaines, si mobiles de leur nature, plus fières que jamais de leur liberté, ne reconnaissent plus ou ne veulent plus suivre les principes qui pourraient en régler l'action. « Elles sont devenues impatientes du joug de toute loi, et rejettent l'obéissance comme une ignominie et une faiblesse, elles n'ont plus de puissance que pour le désordre et l'anarchie. « De là ces formidables choes des passions, de là le tumulte des sociétés, de là le bouleversement des empires. »

Après ces grandes réflexions qui, jointes à la peinture qu'il a faite d'abord de l'état de la société depuis 60 ans, donneraient tant à méditer à cette foule d'hommes de politiques imberbes, s'ils étaient capables de méditer, Mgr Sibour continue ainsi:

« Mais comment, parmi ces ruines qui se précipitent les unes sur les autres, l'Eglise, jouissant d'une sorte d'immuabilité divine, est-elle toujours debout, toujours la même? L'Eglise est inébranlable au milieu de tant de commotions, parceque, fille du ciel, sans être pourtant étrangère à la terre, vivant toujours dans la sphère qui touche aux choses divines, elle domine de là les sociétés purement humaines, où s'accomplissent ces catastrophes dont le bruit et l'agitation ne montent pas jusqu'à elle. Comme ces montagnes, qui portent leur cime par delà les nues, au-dessus de la région des orages, elle trouve la paix et la sérénité dans son élévation même.

« Toutes ces formes politiques dont nous nous préoccupons avec tant de sollicitude, et qui, sans doute, ont leur valeur et leur bonté relative, n'intéressent l'Eglise que par ce qu'elles ont de favorable ou de contraire au respect dû à Dieu et à ses saintes lois. « Elle sait d'ailleurs que le bonheur même temporel des peuples... n'en découle pas nécessairement...; que la misère et la révolte, l'oppression et la tyrannie sont possibles avec tout système social et sous tous les régimes; que le christianisme... peut seul, avec le temps, améliorer le sort des classes laborieuses et

procurer à une nation toutes les libertés honnêtes, toutes les garanties désirables de félicité. « C'est pourquoi... les diverses constitutions des Etats ne l'intéressent que par leur rapport avec la religion et son exercice.

« Nous vous l'affirmons donc de la part de Dieu: non, l'Eglise de Jésus-Christ n'a point été établie en faveur de tel ou tel gouvernement. »

Après ce passage, que nous avons reproduit textuellement, ainsi que celui qui précède, en omettant seulement ce qui n'est que pur développement, l'Archevêque s'exprime ainsi:

« Or, l'Eglise se personnifie dans le prêtre. C'est par lui que son action divine sur les hommes se fait sentir. La conduite de l'Eglise doit donc être ici, comme toujours, le modèle et la règle de la nôtre. Nous devons, en quelque sorte, participer à son immuabilité au milieu des orages du siècle; et de même que, dans la distribution de ses lumières, de ses grâces, et de ses consolations, elle ne s'inquiète aucunement des diverses formes de gouvernement adoptées par les peuples divers comme les mieux appropriés à leurs mœurs et à leurs besoins; de même aussi, nous, ministres de Dieu, dans l'exercice de nos fonctions sacrées, devons-nous ne faire acception de personne, et nous montrer également dévoués à nos semblables, toujours prêts à sacrifier notre vie même pour chacun d'eux, sans distinction d'opinion, ni de partis politiques, nous faisant tout à tous, ainsi que le veut le grand apôtre, afin de les gagner tous à Jésus-Christ, si c'est possible.

« Mais il faut nécessairement pour cela, nos très-chers coopérateurs, que, dans notre conduite avec les fidèles, nous demeurions étrangers à ces opinions, à ces partis, à ces préjugés, à ces convictions, à ces sympathies. Le prêtre qui, dans sa vie sociale, dans ses rapports officiels et journaliers avec le monde, se mêlerait aux débats passionnés de la politique; celui surtout qui, dans l'accomplissement des devoirs de son saint ministère, et particulièrement dans la prédication de la parole divine, le transformerait en une espèce de tribune, où seulement s'y permettrait des allusions plus ou moins directes aux affaires publiques et à ceux qui y prennent part, celui-là aurait bientôt compromis, avec son caractère de prêtre, les intérêts augustes de la religion; celui-là, frappant lui-même sa foi et son zèle de stérilité, rendrait d'avance infructueuses toutes les œuvres de son sacerdoce, au moins à l'égard de ceux dont il aurait froissé les sentiments, par ses démonstrations des lors plus coupables encore qu'impertinentes, véritablement criminelles, aux yeux de Dieu comme aux yeux des hommes.

« A la suite de ces principes, Mgr Sibour en vient aux conséquences:

« Sans vouloir examiner, dit-il, ce qui peut convenir ailleurs, et uniquement préoccupé de la position presque toujours exceptionnelle de notre diocèse, non-seulement nous exhortons nos bien-aimés Fils dans le sacerdoce à ne se point présenter comme candidats pour nos assemblées politiques aux prochaines élections, mais nous croyons devoir... le défendre expressément à tout prêtre de notre diocèse... ayant charge d'âmes.

« La présence des membres du Clergé dans l'Assemblée constituante, et même dans l'Assemblée législative qui l'a suivie immédiatement, pouvait s'expliquer par la gravité, par l'étrangeté des circonstances où elles furent convoquées. « Alors, tous les partis semblaient s'être effacés dans une volonté unanime, celle de sauver le pays. » Mais aujourd'hui la position ne nous semble plus la même. « L'union a cessé... les partis se séparent, se mesurent, etc. »

Ces considérations ne renferment pour nous rien de neuf; et, pour preuve, nous n'avons qu'à citer ce que nos écrivains, il y a deux ans, (voyez le numéro des Melanges Religieux du 19 janvier, 1849) au sujet d'une lecture donnée devant l'INSTITUT CANADIEN par l'un de nos plus profonds penseurs et de nos meilleurs écrivains. En refusant d'accepter pour le clergé le sceptre de la politique démocratique qu'on semblait vouloir lui déléguer, nous nous exprimions ainsi:—

« Le prêtre joua autrefois un grand et utile rôle dans le drame social.—Depuis longtemps les conducteurs égarés des nations lui ont tracé, dans des vues aussi aveugles qu'elles sont injustifiables, un cercle beaucoup trop rétréci. Je ne demanderai pas grâce pour ces grands pêcheurs que le lecteur flagelle avec une rigueur méritée. Mais je ne puis abonder dans son sens, quand il reproche au prêtre d'accepter la condition des Parisiens, lorsque celui-ci ne veut que se mettre en dehors du grand tourbillon de la politique du temps. Il pousse ses conclusions jusqu'à l'extrême, quand il croit que le prêtre n'a plus d'action que sur l'individu, et qu'il ne mêle pas l'action qui lui est propre à cette multiplicité de forces motrices qui travaillent en divers sens l'humanité parce qu'il n'est pas là au milieu du conflit heurtant et poussant de l'épaulé ses adversaires. Il

se trompe quand il juge que le prêtre aujourd'hui limitée son action à la morale privée, et qu'il ne peut diriger le mouvement religieux, dont il dispose, dans des vues de progrès social et humanitaire. M. le lecteur aura raison si les hommes appelés à remuer le levier populaire, et à administrer les intérêts sociaux, ne paraissent plus là où le prêtre exerce une action, non pas seulement individuelle, mais bien collective sur les grands comme sur les petits, sur la société entière. Mais, que l'incrédulité ou l'indifférence fasse place à la foi des temps anciens; que du haut de la chaire le prêtre répète, devant une société croyante, la parole d'amour, qui tomba une première fois d'une bouche divine; en d'autres mots, qu'il prêche simplement l'Evangile, et il ne manquera pas de redevenir le grand ressort qui communiquera le mouvement à l'humanité.

Voyez quelle étonnante action le christianisme à son origine exerça sur la société, à mesure qu'il put s'y infiltrer et la pénétrer. Or cette action il l'exerça par la force intrinsèque de ses enseignements. A mesure que les nations devinrent chrétiennes, les lois comme les mœurs se modifièrent sur le type chrétien.

Le droit des gens, l'ordre politique, l'ordre civil, tous les rapports des hommes entre eux sentent l'influence de ces dogmes qui font de la fraternité et de l'amour mutuel, un précepte marchant de pair avec le précepte de l'amour de Dieu lui-même. Aujourd'hui, si le foyer sacré de l'amour fraternel est presque éteint, c'est que le christianisme en deuil peut adresser aux peuples ingrats cet amer reproche: « J'ai élevé des enfants, et ils m'ont méprisé. » (Isaie. 2.) Selon la grande pensée d'un grand écrivain de l'époque, l'Eglise est comme l'incarnation permanente du Fils de Dieu, pour perpétuer dans la suite des siècles l'œuvre du Sauveur. Or le prêtre est la personification de l'action de l'Eglise. L'action du prêtre, ce doit donc être l'action du Christ lui-même.

Hé bien, le Christ ne se fit pas le tribun des peuples opprimés; il ne fit pas entendre sa voix dans l'enceinte bruyante et tumultueuse où se dressent les tribunes politiques. Pourtant, il devait avoir des entrailles pour tant de nationalités dévorées par ce Minotaure qu'on appelait l'Empire Romain. Il devait avoir des entrailles pour s'attendrir aux lamentations de tant d'esclaves qui rongeaient, avec désespoir, leur pesantes chaînes. Cependant qu'il fit-il? Il se contenta d'enseigner aux opprimés comme aux oppresseurs, aux esclaves comme à leurs tyrans, à s'adresser à Dieu en lui disant: Notre Père. Voilà ce qu'il fit pour établir la fraternité, l'amour. Qu'il fit-il pour inculquer les principes du pouvoir et du devoir? Pour l'éducation des gouvernants, il prononça ces paroles fécondes en résultats sociaux: « Que celui, qui est le premier parmi vous soit le serviteur des autres; » et pour celle des gouvernés: « Rendez à César ce qui appartient à César. » Plus tard, attaché à la croix, il dit aux rois, par son dévouement: « Rois, (ou si vous voulez, présidents, mandataires des peuples), je vous ai donné l'exemple, afin que vous fussiez comme j'ai fait. » Mais aussi par son obéissance, il donnait aux peuples une leçon analogue. La conséquence de ces enseignements, c'est que les gouvernants sont faits pour les gouvernés, et qu'en style chrétien leurs fonctions doivent s'appeler des charges. Mais une autre conséquence également stricte, c'est que la subordination des administrés est le corrélatif du dévouement des administrants. Que les peuples et leurs chefs aillent entendre ces doctrines aux pieds de la tribune sacrée, et le prêtre n'aura que faire de monter à la tribune profane.

« Est-ce donc que je blâme les illustres membres du clergé français qui ont accepté des sièges dans l'Assemblée Constituante? Point du tout; cet expédient était presque nécessaire pour faire entendre la voix de l'Eglise à des gens que celle-ci ne pourrait atteindre ailleurs. Mais cet état présent n'est peut-être pas le type de la perfection. On ne voit pas d'ecclésiastiques dans le Congrès des Etats-Unis. Leur ôter les droits civils et politiques communs aux autres citoyens, c'est faire outrage à la liberté, sans doute. Mais ils ont de leur côté à consulter l'opportunité en les exerçant.

« Est-ce donc que je blâme le droit public

tendres, et les larmes qui l'accompagnaient étaient une espèce de pressentiment de ce qui devait nous arriver.

Treize se mirent dans le Canot, et vingt sept dans la Chaloupe; nous partîmes l'après midi et fîmes ce jour là pres de trois lieues à la rame, mais nous ne pûmes toucher terre, et nous fûmes obligés de passer la nuit sur l'eau où nous enduremes un froid qu'on ne peut exprimer.

Le lendemain nous ne fîmes peut être pas tant de chemin, mais nous couchâmes à terre, et une partie de la nuit, il nous tomba sur le corps une prodigieuse quantité de Neige.

Le vingt-neuf nous eûmes encore le vent contraire, et nous fûmes contraints par la Neige qui continuait de tomber en abondance, d'aller à terre de très bonne heure.

Le trente, le mauvais temps nous obligea d'arrêter à neuf heures du matin, nous descendîmes à terre, et fîmes bon feu pour cuire des pois dont plusieurs de nos gens se trouvaient fort incommodés.

Le premier de Décembre les vents nous empêchèrent de remettre à l'eau, et comme nous étions de plus en plus fatigués, et

au Sud-Ouest, nous mîmes à la voile et fîmes assez de chemin. Vers midi, nous nous joignîmes au canot afin de manger tous ensemble. Notre joie était extrême de voir le beau temps continuer, et les vents devenir de plus en plus favorables à notre route; mais cette joie ne dura guère et fit place à la consternation la plus affreuse. Après notre repas nous continuâmes à marcher. Le canot allait mieux que nous à la rame, mais à la voile nous avions l'avantage sur lui, le vent s'était élevé vers le soir et avait tant soit peu tourné, nous crûmes devoir tenir le large pour doubler une pointe que nous apercevions, et nous fîmes signe au canot de nous suivre, mais il se laissa aller à terre, et nous le perdîmes de vue. Nous trouvâmes à cette pointe une mer affreuse, et quoique le vent ne fut pas des plus forts nous ne pûmes la doubler qu'avec bien de la peine, et après avoir pris beaucoup d'eau cela nous fit trembler pour le canot qui était tout prêt de terre où la mer brise toujours plus qu'au large, il y fut battu si cruellement qu'il y périt, nous n'en eûmes de nouvelles qu'au printemps, comme vous le verrez par suite de ma relation.

Quand nous eûmes passé la pointe nous précéda fut inutile puisqu'il avait été brisé. Lorsque nous eûmes mangé un peu de colle, chacun de nous s'enveloppa dans sa couverture, et passa la nuit auprès du feu, à dix heures du matin le tems se couvrit, la neige tomba fort abondamment jusqu'au lendemain, et comme le feu la faisait fondre, nous nous trouvâmes si fort incommodé que nous aimâmes mieux nous reposer au froid que dans l'eau.

Vers minuit, les vents devinrent si violents que notre chaloupe qui était à une fort petite distance de terre, ayant chassé sur son ancre, vint en côte où elle manqua d'être brisée, les deux hommes qui étaient dedans s'éveillèrent, et se mirent à crier de toutes leurs forces, nous y courâmes aussitôt le Capitaine et moi. Nous jetâmes à terre ce que nous pûmes sauver de notre équipage; les autres ramassèrent ce que nous jetions et le portèrent à une distance qu'ils croyaient inaccessible aux flots, mais la mer devint si furieuse qu'elle aurait tout emporté ce que nous venions de sauver, si mes camarades n'avaient eu soin de transporter à trois différentes fois ce qu'ils avaient en être en sûreté dès la première. Cela ne suffi-

teau pour nous rétablir de la fatigue que nous avions essayée. Dès le matin, le charpentier et ceux qui étaient en état de l'aider, travaillèrent à remettre les choses en état: une partie de nos gens allèrent à la découverte du canot, mais inutilement, et ce fut environ que nous restâmes plusieurs jours en cet endroit, pour en apprendre des nouvelles. La veille de notre départ nous tuâmes deux renards qui nous aidèrent à manger nos provisions, dans une situation pareille à la nôtre, il fallait profiter de tout, ainsi la crainte de mourir de faim nous empêcha-t-elle de laisser aucune occasion de prolonger notre vie.

Le sept du mois, nous partîmes dès la pointe du jour, avec un petit vent favorable qui nous fit faire assez de chemin; vers dix heures après le tems se couvrit, et le vent augmenta avec la Mer, il fallut chercher un Havre, mais il n'y en avait pas. Nous fîmes donc obligés de venir pour nous soutenir. La nuit vint, une pluie mêlée de grêle qui survint tout à-coup eut bientôt fermé le jour, le

tail à chaque minute, et notre chaloupe ayant été poussée violemment contre quelques batteries, nous crûmes que nous n'avions pas une heure à vivre.

Nous essayâmes pourtant, en jettant à la Mer une partie de ce qui chargeait la chaloupe, de retarder l'instant de notre perte. A peine avions nous fini cet ouvrage, que nous nous trouvâmes environnés de glaces; cette circonstance redoubla d'autant plus notre crainte, que ces glaces étaient furieusement agitées, et quelles se brisaient contre nous; je ne puis vous apprendre où elles nous poussèrent, mais je n'exagérerai point en vous disant que les divers mouvements qui nous agitérent pendant cette nuit sont au-dessus de toute expression. L'obscurité augmentait l'horreur de notre état, chaque coup de vent semblait nous annoncer notre mort; j'exhortais tout le monde à ne pas désespérer de la Providence, et en même tems à se mettre en état d'aller rendre compte à Dieu d'une vie qu'il ne nous avait accordée que pour le servir, et je leur représentai qu'il était le maître de nous l'ôter

quand il le voudrait.